

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE EN FRANCE



Rapport annuel d'activité

2019



SOMMAIRE

Missions et gouvernance.....	03
La pêche en France en 2019, indicateurs clés.....	07
Les grandes dates de l'année.....	09
Les partenaires de la pêche associative.....	11
La représentation de la FNPF en 2019.....	13
2019 : sécheresse exceptionnelle et mesures ordinaires !	13
Les Journées Techniques Nationales 2019 de la FNPF	14
La continuité écologique : une politique rabotée pour être apaisée	15
Une charte de bonnes pratiques du pêcheur	16
2019 : la Fondation multiplie les acquisitions.....	17
Les partenaires sociaux dotent la branche d'outils de gestion des emplois et des compétences	19
Les ressources.....	21
Ce que la carte de pêche finance.....	21
Bilan et compte de résultat 2019.....	23
Le soutien financier de la FNPF aux actions des structures affiliées en 2019	25
Promouvoir, développer.....	28
Des produits et des outils au service des pêcheurs... ..	28
Démarches qualité : engagements et responsabilités	31
Les Hébergements pêche	32
Les Parcours labellisés	33
Les Stations Pêche	34
Communiquer	35
Génération pêche et le Tour de France : et de 4 !	35
Etudier, protéger et gérer.....	37
Declarationpeche.fr le site de déclaration des captures de salmonidés migrateurs	37
Système d'Information des Structures Associatives de la Pêche de Loisir	38

HOMME et NATURE.

Cette année 2020 est tout simplement inédite.
Le 17 mars, nous sommes entrés dans l'une des périodes
plus confuses et inattendues de ces dernières années.

Un confinement général et quasi absolu a tout simplement paralysé notre pays, son tissu économique, ses services publics et largement modifié notre vie quotidienne par une restriction draconienne de nos libertés élémentaires comme celle de se déplacer.

La pêche n'a naturellement pas échappé à cette séquence.

A l'image de tout citoyen, le pêcheur a d'abord fait preuve d'incompréhension et de frustration.

Il faut saluer ici le sens des responsabilités de notre réseau associatif qui a préféré maintenir une ligne de conduite responsable et pédagogique : priorité à la lutte contre cette pandémie meurtrière.

Cet épisode singulier nous a interpellés à trois titres.

D'abord, la place qu'occupe l'HUMAIN dans le mouvement associatif. Si nous avons continué de faire fonctionner nos structures avec la distance sociale nécessaire et les réunions dématérialisées, nos associations reposent d'abord sur des hommes et des femmes, de bonne volonté, salariés ou élus bénévoles, qui se donnent avec dévouement pour la protection des milieux aquatiques et la gestion quotidienne de notre loisir. La machine ne remplace pas l'Homme.

Cette crise a également mis en exergue la place qu'occupent la nature, les cours d'eau, l'eau et nos activités de loisir dans notre vie quotidienne. L'Homme est naturellement NATURE.

Enfin, l'Etat et les collectivités ont montré leur puissance de frappe en adoptant des dispositifs d'amortissement de la crise. Dans le domaine de l'eau, il faut se féliciter de la vigilance active et salutaire des Agences de l'Eau au travers des plans de sortie de crise. Plans appuyés également par les collectivités.

Nous nous félicitons de soutenir et de contribuer à cette organisation sans faille.



**Claude Roustan,
Président**



MISSIONS ET GOUVERNANCE

La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection du Milieu Aquatique (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français. Elle a été créée par la loi sur l'eau de 2006, qui lui reconnaît le caractère d'utilité publique.

Missions

- Assurer la représentation et la coordination des 94 fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique à l'échelon national ;
- Contribuer à la protection du patrimoine piscicole et en particulier des poissons grands migrateurs ;
- Promouvoir et développer le loisir pêche ;
- Etablir un état national de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations ;
- Gérer la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques et contribuer financièrement à des actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole ainsi qu'à des actions de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement ;
- Mener les actions de communication relatives à ses missions.

Ainsi la FNPF élabore régulièrement de nouveaux outils pour remplir ses missions : le développement et la promotion du loisir pêche d'une part et la protection des milieux aquatiques d'autre part.

La FNPF a été officiellement agréée en tant qu'Association de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.

Gouvernance

Pour accomplir la mission d'intérêt général qui lui est confiée, la FNPF s'appuie sur un conseil d'administration composé de 35 élus dont un bureau de 13 membres.

En mai 2016, M. Claude Roustan a été réélu à l'unanimité en qualité de président de la FNPF pour un mandat de 5 ans.



Le bureau



Président
Claude ROUSTAN
(04) Alpes de Haute-Provence



5^e Vice-Président
Serge SAVINEAUX
(41) Loir-et-Cher



Trésorier général adjoint
Pascal SAILLIOT
(62) Pas-de-Calais



1^{er} Vice-président
Jean-Paul DORON
(61) Orne



6^e Vice-Président
Jean Louis MOLINIE
(47) Lot-et-Garonne



Membre
Georges GUYONNET
(71) Saône-et-Loire



2^e Vice-président
Michel BALAY
(88) Vosges



Secrétaire général
Bernard BRETON
(95) Val d'Oise



Membre
Paul DUCHEZ
(87) Haute-Vienne



3^e Vice-Président
Patrick RUFFIE
(46) Lot



Secrétaire général adjoint
Louis FONTICELLI
(83) Var



4^e Vice-Président
Maurice LEBRANCHU
(22) Côtes d'Armor



Trésorier général
Gérard GUILLAUD
(73) Savoie

Le conseil d'administration

- Gérard GUINOT (03)
- Marc GEORGER (15)
- Denis LEGRET (28)
- Christian STEPHAN (18)
- Jean Yves MOELO (56)
- Norbert DELPHIN (31)
- Christian BRELY (26)
- Bernard HAMON (44)
- Michel REMOND (52)
- Philippe GAVELLE (77)
- André DARTAU (64)
- Ghislain BATAILLE (24)
- Albert PARES (66)
- Robert ERB (67)
- Alain LAGARDE (69)
- Jean BOUCAUX (89)
- Alain DIEU (72)
- Serge GIBOULET (91)
- François SAINT-MARTIN (PAEF)

Trois administrateurs restent à désigner (Régions PACA, Bourgogne Franche-Comté et Artois/Picardie).



Les commissions permanentes, groupes de travail et missions de représentation extérieure

- **Développement du Loisir Pêche**
Maurice LEBRANCHU (22), Responsable
- **Technique**
Michel BALAY (88), Responsable
- **Législation-règlementation-statuts**
Jean-Louis MOLINIE (47), Responsable
- **Eau-Protection des Milieux Aquatiques et Biodiversité (EPMAB)**
Jean-Paul DORON (61), Responsable
- **Budget et suivi financier**
Patrick RUFFIE (46), Responsable
- **Promotion communication**
Serge SAVINEAUX (41), Responsable
- **Commission pêche professionnelle**
Serge SAVINEAUX (41), Responsable
- **Mission Europe et affaires extérieures**
Bernard BRETON (95), Responsable
- **Commission Conciliation**
- **Commission spécialisée Pêche Amateurs aux Engins et aux Filets**

Représentation de la FNPF au sein d'instances institutionnelles françaises ou européennes

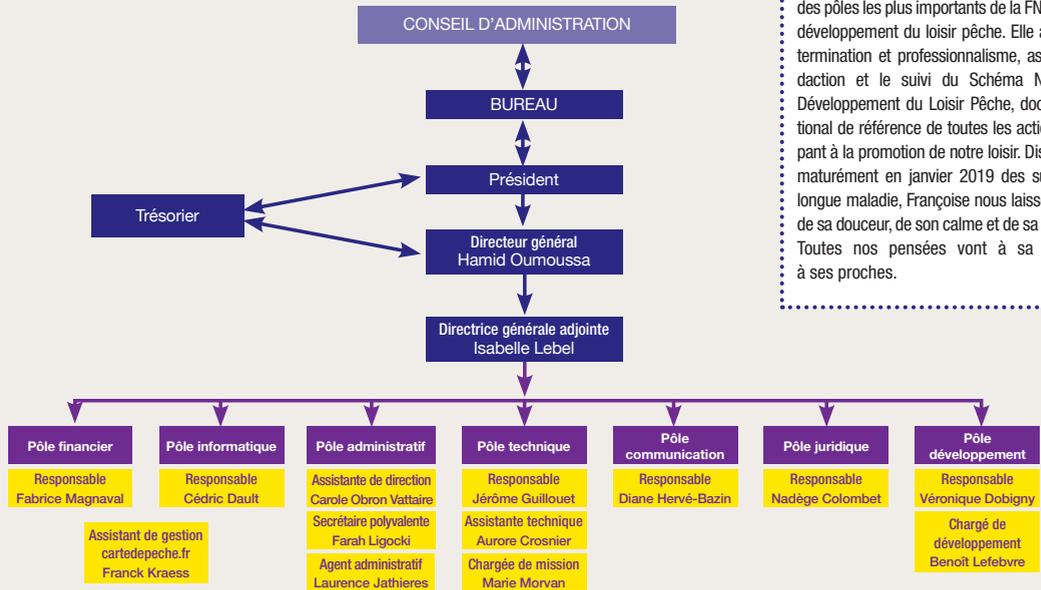
- La FNPF est dépositaire de par la loi, d'une **mission d'intérêt général en toute indépendance politique**. Pour l'honorer, elle travaille régulièrement en partenariat avec de multiples instances telles que le **Ministère** de la transition écologique et solidaire, le groupe d'étude pêche à l'**Assemblée Nationale** et au **Sénat**.
- En 2010, l'Etat a réaffirmé le rôle environnemental de la FNPF en offrant deux sièges au **Conseil Economique Social et Environnemental** et en 2016 en intégrant la FNPF au

sein du conseil d'administration de l'**Agence Française pour la Biodiversité**.

- La FNPF dispose également de représentants au Conseil National de la Transition Ecologique, au Comité National de l'Eau, au Comité National Biodiversité, au comité de suivi « sécheresse », à la Fondation recherche et biodiversité, au comité de la charte des salmonidés, à la société française d'ichtyologie, à l'European Anglers Forum, au Conseil National de la Montagne, au comité national des activités physiques et sportives...

Organigramme 2019 de la FNPF

Au siège parisien, une quinzaine de salariés œuvrent quotidiennement aux côtés des élus au service de la pêche.



Amicales pensées à notre collègue Françoise Garnaud-Perrocheau.



Françoise est arrivée aux fonctions de déléguée générale de l'Union Nationale pour la Pêche en France en 2003 juste avant la création de la FNPF en 2007. Elle sera ensuite chargée de l'un des pôles les plus importants de la FNPF, celui du développement du loisir pêche. Elle a, avec détermination et professionnalisme, assuré la rédaction et le suivi du Schéma National de Développement du Loisir Pêche, document national de référence de toutes les actions participant à la promotion de notre loisir. Disparue prématurément en janvier 2019 des suites d'une longue maladie, Françoise nous laissera l'image de sa douceur, de son calme et de sa gentillesse. Toutes nos pensées vont à sa famille et à ses proches.

Le Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir (SNSAPL) compte une salariée (Cécile Vieira).
La Fondation des Pêcheurs compte également un salarié (Louis Leroy-Warnier)



LA PÊCHE EN FRANCE EN 2019



© IGN/BDcarthage

500 000 km
de cours d'eau*
dont :

15 000 km
de fleuves

83 espèces
de poissons

* source BD Carthage

1 418 155 pêcheurs

dont **3 792** pêcheurs amateurs
aux engins et aux filets

302 125
jeunes de moins de 18 ans

100% Internet

2019 marque l'avènement du Tout Internet pour la délivrance de la **carte de pêche**. Désormais c'est l'unique moyen d'adhérer aux associations agréées de pêche de loisir.

- **internautes** : 37,6 %
- **dépositaires** : 62,4 %

INDICATEURS CLÉS

3 700

Associations Agréées de pêche

94

 fédérations départementales de pêche

12

 Associations régionales

6

 Unions de bassin

9

 Associations migrateurs

- MIGRADOUR : Migrateurs Adour
- MIGADO* : Migrateurs Garonne Dordogne
- MIGAPI : Migrateurs Artois Picardie
- LOGRAMI : Loire Grands Migrateurs
- BGM : Bretagne Grands Migrateurs
- NGM : Normandie Grands Migrateurs
- SEINORMIGR : Seine-Normandie-Nord Migrateurs
- ASR : Association Saumon Rhin
- MRM : Migrateurs Rhône Méditerranée

* L'association MIGADO intègre désormais la cellule migrateurs Charente-Seudre

1 000

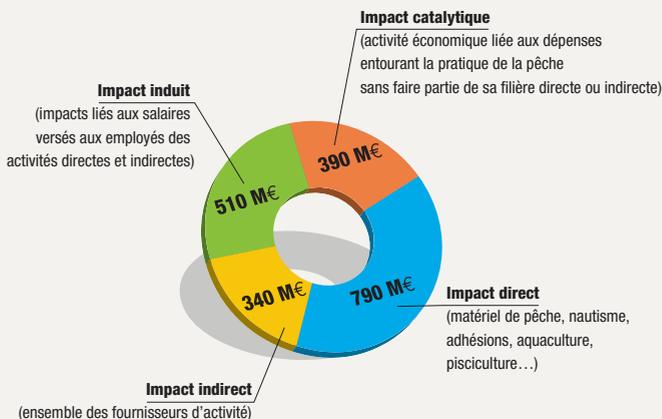
 salariés

40 000

 bénévoles (équivalent de 3 500 emplois à temps plein)

L'impact économique de la pêche associative de loisir en France dépasse

2 milliards d'euros



Sources : étude BIPE, 2014

503

Ateliers Pêche Nature

1 003

Hébergements ayant reçu la qualification pêche

385

Parcours labellisés ou en cours de labellisation

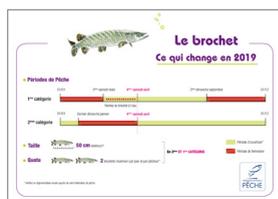
64

Véhicules d'animation pédagogique territoriale

37

Maisons Pêche Nature

LES GRANDES DATES DE L'ANNÉE



Avril 2019
Modification de la réglementation pêche
 (décret 2019-352 du 23 avril 2019)

27 avril 2019
Ouverture de la pêche en 2^e catégorie



23 et 24 juin 2019
Assemblée générale des fédérations de pêche et Congrès de la FNPF



Signature d'un nouvel accord-cadre agences de l'eau-ministère-FNPF.

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

9 mars 2019
Ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie



15 mai 2019
Signature de la convention avec VNF



Juin 2019
Audition de la FNPF par le Sénateur Medevielle dans le cadre de son rapport sur la pêche de loisir en mer.



Juillet 2019

Assises de l'eau :
rapport du ministère
de la Transition écologique
et solidaire.



27 et 28 novembre 2019

Journées Techniques
Nationales



Décembre 2019

Lancement de la
mensualisation de
la carte de pêche

DÉCEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

SEPTEMBRE

JUILLET

6 au 28 juillet 2019

Quatrième participation
de Génération Pêche
au Tour de France



Septembre 2019

La FNPF saisit la justice
contre le décret facilitant
les prélèvements dans
les cours d'eau méditerranéens.

Novembre 2019

Gouvernance de l'Office Français
de la Biodiversité (OFB) : la FNPF
confirme sa demande d'un second
siège au Conseil d'administration.



LES PARTENAIRES DE LA FNPf



Les partenaires de la pêche associative

Ministère de la transition écologique et solidaire

Ministère de l'Agriculture

Ministère de l'Éducation Nationale

Agence Française pour la Biodiversité

Agences de l'eau

CDC Biodiversité

ENEDIS/RTE

EDF / SHEM et CNR dans le cadre des compensations hydroélectriques

Les Parcs Naturels Régionaux

Tourisme : VVF Villages Vacances France, Clévacances France, Fédération Française des Stations Vertes, Fédération des campeurs, caravaniers et camping-caristes, Fédération Nationale des Gîtes de France, Camp'ô

Fédération française des pêches sportives

Syndicat des moniteurs guides de pêche français

Centre National d'Actions sociales (CNAS)

Comité d'entreprise Airbus Opération Toulouse

North Atlantic Salmon fund

Laboratoire Ecolab Université de Toulouse

Institut de Recherche pour le Développement

Société Française d'Ichtyologie

Muséum National d'Histoire Naturelle

Club de la Charte des salmonidés de repeuplement

Etablissement Public Loire

Voies Navigables de France

Association santé poissons sauvages

►► FNPF - VNF : un partenariat pour la pêche et les milieux aquatiques du domaine public fluvial

Le 15 mai 2019, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) et Voies Navigables de France ont signé un partenariat en vue de fédérer leurs compétences et promouvoir la pratique de la pêche de loisir sur le domaine public fluvial dans un souci constant de protection du milieu aquatique.

Partenaires de longue date, Voies navigables de France et la FNPF ont déjà réalisé des actions communes visant à faciliter et sécuriser l'accès à la voie d'eau pour la pêche (pontons accessibles aux personnes à mobilité réduite) ou à protéger les milieux aquatiques et la biodiversité (restauration de la continuité écologique, lutte contre les espèces invasives...).

Ce partenariat vise en particulier à organiser et rationaliser les échanges entre les deux entités. Il s'agit également de mettre en œuvre un programme de promotion de la richesse des voies navigables et de la pratique de la pêche de loisir.

Cette signature a eu lieu à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration de la

Fédération Nationale de la Pêche en France afin de donner une résonance importante à cette convention.

D'ores et déjà, les deux partenaires ont établi une doctrine commune applicable à l'ensemble du territoire relativement aux occupations du domaine public fluvial dans le cadre en particulier des compétitions et manifestations organisées par le réseau associatif de la pêche.

Outre les sujets de développement du loisir pêche et de promotion des voies du domaine public, VNF et la FNPF souhaitent mettre en place des échanges réguliers sur les questions environnementales au premier rang desquelles la continuité écologique.

Les thèmes d'échange et de concertation sont nombreux et variés, et l'on peut notamment citer : réalisations de passes à poissons, bannissement des produits phytosanitaires dans l'entretien du réseau, végétalisation des berges.



LA REPRÉSENTATION DE LA FNPF EN 2019

1. 2019 : sécheresse exceptionnelle et mesures ordinaires !

2019 marquera les esprits comme l'une des années durant laquelle la question de la sécheresse s'est posée avec le plus d'acuité.

Au plus fort de la crise, la France a connu plus de 90 départements concernés par une mesure préfectorale de gestion. C'est une situation totalement inédite qui a induit de nombreuses réunions de concertation notamment dans le cadre du Comité national de l'Eau et des commissions Sécheresse.

Au cours de ces réunions, la FNPF a surtout fait observer la mise en place tardive des mesures de gestion locale, le caractère anachronique des autorisations de prélèvements exceptionnels, et le besoin impérieux de continuer à anticiper.

Naturellement cette situation est à l'origine d'une demande croissante de créations de retenues de substitution en vue de remédier à ces déséquilibres chroniques par une partie de la profession agricole. Elle a d'ailleurs permis la réécriture de l'instruction du 4 juin 2015 sur ce qu'il est convenu d'appeler les projets de territoires pour la gestion de l'eau.

Cette nouvelle circulaire a réveillé un vieux clivage portant non seulement sur le principe même de la création de retenues de substitution mais également sur leur financement par de l'argent public.

C'est dans ce contexte, au demeurant tendu pour les écosystèmes, qu'est publié le décret **du 3 août 2019 modifiant diverses dispositions du code de**



l'environnement relatives à la notion d'obstacle à la continuité écologique et au débit à laisser à l'aval des ouvrages en rivière.

Ce texte, qui a fait l'objet de nombreuses concertations et qui a une histoire bien complexe et ancienne, vise notamment à accorder à certains départements du sud¹ de la France la possibilité de fixer, par arrêté préfectoral, un débit réservé inférieur au débit de droit commun de 10% du module. Dit autrement, ces départements peuvent accroître la quantité d'eau prélevée sur le milieu naturel... en raison précisément et notamment de leur hydrologie.

C'est une bien curieuse manière que de répondre à un déficit structurel en eau que de libéraliser davantage les pompages et autres prélèvements.

C'est en particulier pour cette incohérence que la FNPF a décidé de saisir le Conseil d'Etat en vue de faire annuler cette disposition particulièrement périlleuse pour le milieu naturel.

¹ Peuvent être classés en cours d'eau méditerranéens les cours d'eau situés en Corse, Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes, du Var, des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de la Drôme, de l'Ardèche ou de la Lozère.



2. Les Journées Techniques Nationales 2019 de la FNPF

Les 27 et 28 novembre 2019, la Fédération Nationale de la Pêche en France a tenu ses Journées Techniques Nationales (JTN) au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, partenaire de l'évènement avec l'Agence française pour la biodiversité.

Centrés autour des problématiques « *Milieux et espèces : continuité, connaissance et gestion* », 3 thèmes ont été abordés :

- **outils de connaissance au service de la gestion :**

Pour affiner la connaissance et adapter la gestion, les structures de la pêche et leurs partenaires utilisent un panel de méthodologies éprouvées mais aussi des technologies récentes et innovantes. Par exemple, la génétique, le radio-pistage, l'instrumentation des sites, la plongée subaquatique et la combinaison de multiples méthodes sont utilisés ou testés pour connaître et suivre les milieux aquatiques et leur peuplement.

- **évaluer et valoriser les bénéfices de la restauration de la continuité écologique :**

L'évaluation des actions de restauration de la continuité écologique est un exercice difficile et exigeant. Divers retours d'expérience ont montré l'intérêt de ces opérations pour les milieux aquatiques tout en tenant compte des nombreux usages de l'eau.

- **espèces exotiques envahissantes et organismes pathogènes :**

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont une préoccupation croissante. De la prévention à la remédiation, les présentations ont montré les risques et les conséquences des invasions pour les milieux aquatiques.

Par leur expertise et leurs actions, les fédérations de pêche et leurs partenaires constituent des sentinelles vis-à-vis des organismes pathogènes parfois nouvellement arrivés. Ces derniers restent souvent difficiles à détecter et dangereux pour les peuplements piscicoles. Les présentations ont montré que la connaissance de ces organismes pathogènes est le prérequis aux actions de prévention et de lutte.

Pendant les 2 jours de l'évènement, 280 participants sont venus assister aux exposés issus des travaux des fédérations départementales de pêche et des associations migrateurs ainsi que de leurs partenaires. Les échanges ont témoigné du dynamisme et de l'engagement des structures de la pêche associative et de leurs partenaires pour la gestion et le bon état des milieux aquatiques, cadre indispensable à la pratique de la pêche.

Les actes de ces journées sont disponibles en suivant le lien : <http://www.bibliopeche.fr/pindownload/login.do?pin=C7URAT0HJYHL>

Organisées tous les 2 ans, les prochaines JTN auront lieu finalement en 2022 car décalées en raison de l'épisode sanitaire de 2020.

3. La continuité écologique : une politique rabetée pour être apaisée

Un Groupe de travail national a été mis en place au sein du Comité National de l'Eau (CNE) en vue de concerter les parties prenantes concernées par le thème de la continuité écologique (ministères, pêcheurs de loisir et professionnels, propriétaires de moulins, producteurs d'hydroélectricité, riverains des cours d'eau, différents services déconcentrés, collectivités...).

De nombreuses réunions ont été consacrées à ce thème au cours desquelles la FNPF a tenu et défendu une ligne aux termes de laquelle la continuité écologique avance dans les territoires.

Elle a également soutenu que la restauration de la continuité ne produit pas des effets immédiats, exigeant ce faisant de la patience et du suivi. Surtout, la FNPF a plaidé pour un moratoire des modifications réglementaires de toute nature pour qu'enfin l'apaisement entre les parties prenantes opère et que les outils juridiques puissent être mis en place.

Une note technique relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau a été publiée le 30 avril 2019.

Elle vise en particulier à faciliter **la priorisation des travaux de restauration de la continuité**, en se référant à l'enjeu écologique et au statut administratif et juridique de l'ouvrage concerné. L'administration locale devait fournir la liste des ouvrages ainsi prioritaires à la fin de l'année 2019.

Des remontées de terrain des fédérations départementales il semble que le nombre d'ouvrages concernés par cette priorisation soit notoirement insuffisant.

Malgré ces deux années de concertation et la volonté affichée par le Gouvernement d'apaiser la situation en appliquant de manière distributive la notion de continuité, il faut noter un recul des ambitions en la matière.

En effet, la continuité ne fait toujours pas l'unanimité.

Alors même que certains moulins ne sont plus concernés par la continuité¹, de nombreuses initiatives parlementaires ont vu le jour tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat afin de limiter le champ d'application de cette notion.

Il faut néanmoins signaler qu'au gré d'une concertation de 2 ans, un décret du 3 août 2019² modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la notion d'obstacle à la continuité écologique est venu conforter cette notion. Ce texte définit en effet les situations et les cas dans lesquels un ouvrage porte atteinte à la continuité interdisant purement et simplement l'autorisation de sa construction (en raison de sa hauteur, de son impact sur la circulation de la biocénose, le transport des sédiments, l'hydrologie...).

¹ En vertu de l'article L. 214-18-1 du code de l'environnement, certains moulins à eau équipés pour produire de l'électricité, ne sont pas soumis aux règles définies par l'autorité administrative en matière de continuité écologique.

² Décret n° 2019-827 du 3 août 2019 modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la notion d'obstacle à la continuité écologique et au débit à laisser à l'aval des ouvrages en rivière.





4. Une charte de bonnes pratiques du pêcheur

Activité populaire exercée par plus de 1,5 million d'adeptes, la pêche de loisir en eaux continentales est à la confluence de plusieurs impératifs qui méritaient bien une charte sous l'égide de la Fédération Nationale de la Pêche.

La pêche implique la considération de valeurs véhiculées par notre réseau associatif parmi lesquelles le respect de la réglementation et de la sécurité, du milieu naturel, des espèces pêchées, des lieux de pêche et des autres usagers. En outre, des changements environnementaux comme le réchauffement climatique, la baisse de débits, des pollutions plus subtiles et bien d'autres modifient les conditions dans lesquelles s'exerce la pêche. Parallèlement, de nombreux usages des milieux aquatiques ou à leur proximité immédiate sont également en évolution comme la transformation des chemins de halage en voies vertes, la navigation de loisir, etc. Ainsi, les milieux aquatiques voient la pression anthropique globalement augmenter.

La FNPF, constatant ces modifications autour des lieux et de la pratique de la pêche, a décidé d'accompagner ces évolutions en éditant une **Charte du pêcheur associatif de loisir**®. Cet outil est destiné à servir de guide aux pêcheurs pour adapter leur pratique à l'environnement dans lequel elle s'exerce.

►► Sécurité/réglementation

Le thème de sécurité/réglementation rappelle au respect des règles dont les pêcheurs peuvent trouver le détail sur les documents mis à disposition par leur FDAAPPMA. Les principaux risques liés à la pêche et la manière de les gérer sont indiqués (lignes électriques, débits, etc.)



►► Espèces pêchées

Des règles de pêche et de manipulation des captures permettent d'éviter leur stress ou leur blessure en particulier en cas de remise à l'eau.



Articulée autour de 4 thèmes, la charte émet des recommandations à destination des pêcheurs sur la plupart des situations qu'ils peuvent rencontrer.

►► Milieu naturel

Quelques règles sont rappelées pour le respect du milieu naturel afin d'éviter ou prévenir des dégradations (transfert de certaines espèces, destruction des substrats, alerter les autorités ...)



►► Respect des lieux et usagers

Des recommandations de partage des lieux sont émises pour permettre aux autres usages de s'exercer sans difficulté en présence d'activités de pêche.



La charte doit être diffusée en 2020 via divers canaux de manière à toucher le plus largement possible l'ensemble des pêcheurs nouveaux et déjà pratiquants.



© Florian GUERINEAU / FDAAPPMA 35

Fondation
des pêcheurs
PRÉSERVATION - PATRIMOINE - PÊCHE

Le Marais de La Roche du Theil (Ille-et-Vilaine) en mai 2019

5. 2019 : la Fondation multiplie les acquisitions

Depuis la création de la Fondation, chaque année a été marquée par une première : 2016 premier conseil d'administration, 2017 premières décisions d'acquisition et premiers dons, 2018 première acquisition conclue. 2019 est avant tout une année de changement d'échelle.

►► Quatre nouvelles acquisitions, et de nombreux projets en cours

L'année 2019 a été marquée par un accroissement considérable du nombre d'acquisitions puisque la jeune Fondation des pêcheurs est devenue propriétaire de quatre nouveaux sites : 30 hectares de plan d'eau et prairies humides en bordure de l'Oise dans le département de l'Aisne, 9 hectares de marais acquis avec le soutien de l'Agence de l'eau en Ille-et-Vilaine, un étang et ses berges totalisant environ 28 hectares dans l'Yonne, et enfin 21 hectares et plusieurs centaines de mètres de berges sur la partie finistérienne de la mythique rivière Ellé, bien connue des pêcheurs français de Saumon.

Les prairies humides de La Vatroye (Aisne)
inondées par la rivière Oise en mars 2019



© FDAAPPMA 02

Deux de ces acquisitions ont fait l'objet par la presse locale d'une couverture médiatique abordant le problème de la destruction des zones humides et témoignant des efforts des pêcheurs pour l'empêcher.

Aux transactions déjà conclues s'ajoute en 2019 une nouvelle décision d'acquérir portant sur une rivière à migrateurs et sur un étang contigus situés en Seine-Maritime dans un secteur écologiquement très sensible. Cette décision porte à cinq le nombre d'acquisitions que la Fondation s'est engagée à finaliser dans les mois et années à venir. Enfin, la Fondation a été sollicitée en vue de plusieurs autres acquisitions dans le cadre de projets toujours en construction.

►► De nombreuses espèces et biotopes concernés

Les acquisitions réalisées ou actées en 2019 visent en premier lieu la sauvegarde et la mise en valeur du Brochet et des poissons migrateurs, mais de très nombreuses autres espèces, tant aquatiques que terrestres, en bénéficieront également.

La plupart de ces opérations permettent de soustraire les sites concernés à une menace imminente ou potentielle sur la biodiversité. Ainsi pour les acquisitions ou décision d'acquisition 2019 : installation d'une ferme solaire, fermeture du milieu et enrichissement, création d'hébergements dans les arbres et activité de loisir aquatique, artificialisation des sols et destruction d'habitats... Toutes comportent un volet de sensibilisation à la fragilité des milieux humides et aquatiques.



La rivière Ellé dans le secteur de Saint Adrien (Finistère) en février 2019.

© Pierre RIGALLEAU - FDAOAPMA 29

►► La Fondation des pêcheurs mobilise largement pour la biodiversité aquatique

Des partenariats variés et prometteurs se dessinent pour la gestion des sites de la Fondation. Parmi les acteurs déjà mobilisés ou intéressés se trouvent bien entendu les Fédérations de Pêche des départements concernés, mais aussi les AAPPMA, des collectivités territoriales et leurs émanations (Pays, Communautés d'Agglomérations, Syndicat mixte de rivière, Syndicat de bassin), divers acteurs naturalistes (Société d'Histoire Naturelle, Groupe Mammologique,

Conservatoire d'Espaces Naturels...), ou encore la SAFER et des agriculteurs.

En mobilisant largement autour des acquisitions faites par la Fondation, les pêcheurs font preuve d'une approche collaborative de la préservation de la biodiversité et témoignent d'un réel souci d'intégrer tous les enjeux qui y sont liés.

►► Des avancées sur le plan du fonctionnement interne, et des orientations stratégiques renforcées

2019 a vu le règlement intérieur, prévu par les statuts, mis sur le métier en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur.

Une stratégie d'acquisition foncière a été adoptée qui apporte de la lisibilité à l'action de la Fondation et lui fixe des objectifs, indicatifs, en matière d'acquisition.

Une première version type d'une convention de mise à disposition des sites de la Fondation a également été approuvée et soumise à deux fédérations de pêche. Les remarques formulées en retour ont permis d'ajuster le dispositif de gestion des sites de la Fondation.

Ce dernier comporte deux particularités, entérinées en 2019 par le Conseil d'Administration.

D'une part il est demandé aux fédérations de pêche gestionnaires des sites de la Fondation de s'associer à des partenaires compétents pour la gestion de la biodiversité terrestre afin d'avoir une approche globale de la gestion des écosystèmes sur les sites de la Fondation.

D'autre part, les Fédérations sont invitées à signer avec la Fondation une Obligation Réelle Environnementale (ORE), nouveau dispositif juridique qui vise à sécuriser le devenir écologique d'un site et les droits de son gestionnaire par-delà d'éventuels transferts de propriété. En s'emparant de ce dispositif juridique nouveau, les pêcheurs font preuve de leur dynamisme et de leur volonté de mobiliser tous les outils qu'ils ont à leur disposition pour préserver la biodiversité des milieux humides et aquatiques.

2019 est donc une année très positive pour la Fondation qui, grâce au soutien de la FNPF et des Fédérations de pêche et en partenariat avec elles, conforte son assise et s'affirme comme un acteur volontariste et rassembleur de la préservation des milieux aquatiques et humides sur l'ensemble du territoire national.

6. Les partenaires sociaux dotent la branche d'outils de gestion des emplois et des compétences

« Ces outils sont l'aboutissement de longs mois de travail avec le concours des salariés et des élus de notre réseau. Pour l'ensemble des partenaires sociaux de la branche, la montée en compétences des salariés doit être un élément incontournable dans les politiques menées par les structures associatives de pêche de loisir. La GPEC est et reste une opportunité à saisir pour les salariés en vue d'accroître leurs compétences mais également pour les employeurs que nous sommes en vue de les mettre en adéquation avec nos besoins et expertises futurs. »

Jean-Marie Baras,
Président du Syndicat

En 2017, les structures associatives ont été associées à une étude prospective portant sur l'évolution, dans les 3 à 5 ans, des emplois et des compétences de l'ensemble des salariés employés dans le réseau.

Le rapport final a permis à la Commission paritaire nationale emploi et formation professionnelle (CPNEFP) de mettre en place un plan d'action à court et moyen terme de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui devait répondre à 3 objectifs :

- mesurer les écarts des compétences et anticiper les évolutions,
- accompagner le développement des compétences,
- consolider le management des structures associatives de pêche de loisir.

En vue de parvenir à la réalisation de ces objectifs, la CPNEFP a monté plusieurs groupes de travail composés d'élus et de salariés.

Ces groupes de travail, réunis au cours du 1^{er} semestre 2019, ont permis de bâtir plusieurs outils à destination des structures associatives de pêche, articulés et déployés autour d'un accord collectif de branche qui a été signé le 28 janvier 2020 par le SNSAPL, la FEETS- FO et l'UNSA 3S.

Ces outils ont été présentés dans le cadre d'une visio-conférence dédiée le 30 janvier 2020 par le SNSAPL.





L'entretien des cours d'eau fait partie des activités listées dans le Référentiel d'Activités et de Compétences mis à disposition des SAPL.

Désormais, les SAPL disposent :

- d'un **Référentiel Activités et Compétences (RAC)** : Cet outil constitue une banque de données de près de 200 compétences qui couvrent toutes les activités de l'ensemble des structures associatives du réseau. Ce référentiel permet ainsi à ces structures de s'appuyer dessus pour construire les fiches de postes, mais également en vue de gérer les compétences sur du court, moyen et long terme.
- de **supports d'entretiens RH** : Les SAPL disposent désormais de trames et de guides salariés et employeurs relatifs aux entretiens professionnels et entretiens annuels d'évaluation, entretiens qui font partie des moments forts dans la vie d'un salarié, mais aussi dans la vie des SAPL pour faire le point sur les compétences acquises et les compétences à développer.
- d'un **fichier recensant l'ensemble de l'offre de formations existantes** sur le marché afin d'aiguiller et d'accompagner les structures associatives dans la mise en place de leur plan de développement des compétences. Compte tenu du marché en constante évolution en la matière, ce dernier sera régulièrement mis à jour.

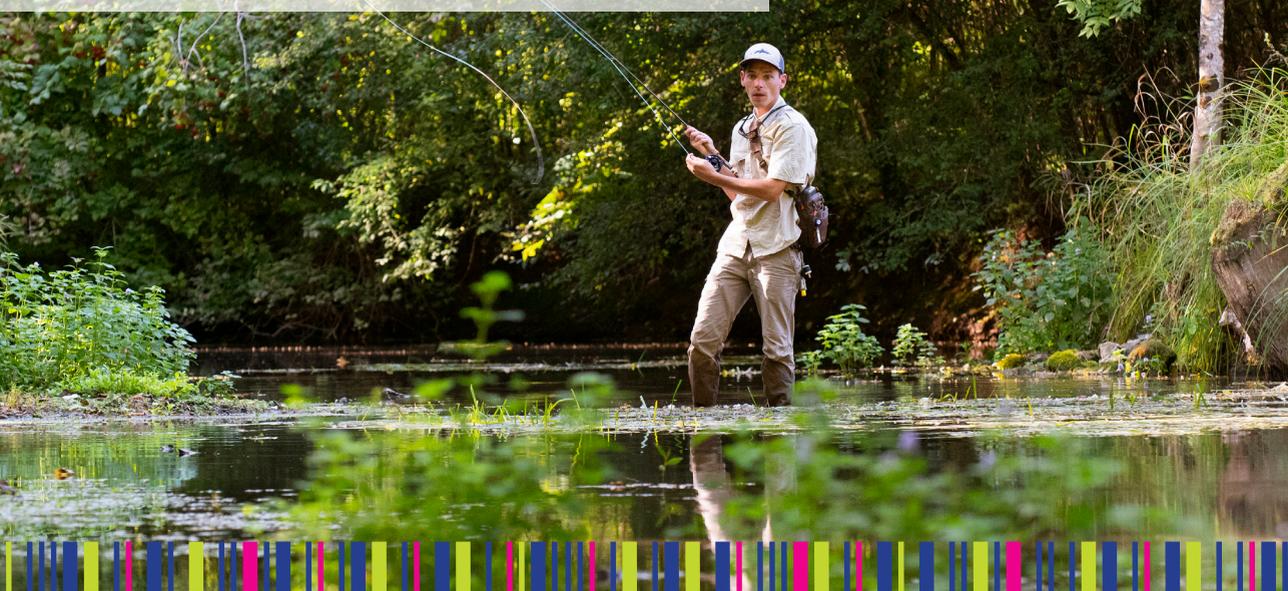
Par ailleurs, et avec l'entière collaboration et soutien financier d'OCAPIAT (OPCO de la branche), la branche a déployé un **cycle de formation « management »** initié au cours du dernier trimestre 2019 et qui a pris fin au cours du 1^{er} trimestre 2020. Celui-ci était composé des 4 modules suivants :

- Module 1 : « Connaitre l'environnement associatif et rendre sa structure plus efficace tout en assurant sa mission de représentation » ;
- Module 2 : « Manager une équipe dans un environnement associatif » ;
- Module 3 : « Piloter et mettre en œuvre le projet de la structure » ;
- Module 4 : « Maitriser les fondamentaux en gestion juridique, financière et comptable dans le cadre du pilotage d'une structure associative ».

Ce cycle de formation a permis de former 71 personnes pour un volume horaire total de 300 heures de formation. Compte-tenu du vif succès rencontré, les partenaires sociaux ont d'ores et déjà souhaité que ce cycle soit pérennisé pour 2020.

Cette formation sera également aménagée par le SNSAPL pour les administrateurs des structures associatives de pêche de loisir qui souhaiteraient se former en la matière.

LES RESSOURCES



Ce que la carte de pêche finance

Répartition des cotisations de la carte pêche



N.B. : Pour les cartes de pêche interfédérales, une cotisation supplémentaire spécifique est prélevée au profit des groupements réciprocaires (CHI/EHGO/URNE).

Nombre de Cotisations Pêche Milieux Aquatiques 2019

1 418 155

En 2019, l'ensemble des cartes a subi une baisse de - 2,86 %, allant de -7,40% pour la carte découverte – de 12 ans à -0,35 % pour la carte femme. Principal facteur explicatif de cette diminution, la météo.

Seule la carte promotionnelle hebdomadaire tire son épingle du jeu (+1%) mais sa portée reste limitée (56 000 cartes).

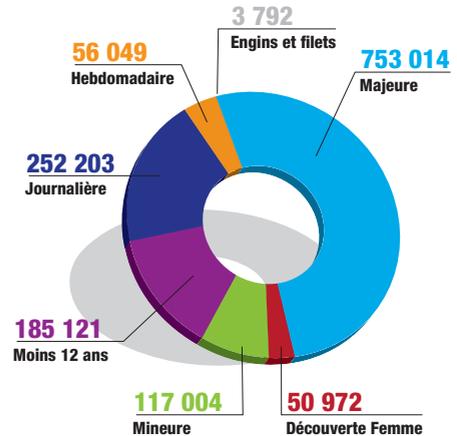
Parmi les 1,42 million de pêcheurs un peu plus d'un million (1,11) font le choix d'une carte annuelle soit 78,3%.

En cohérence avec les ouvertures de la pêche en 1^{ère} catégorie et du brochet en 2nde catégorie (respectivement début mars et fin avril), une grande majorité de ces cartes annuelles sont délivrées de janvier à mai (environ 80%).

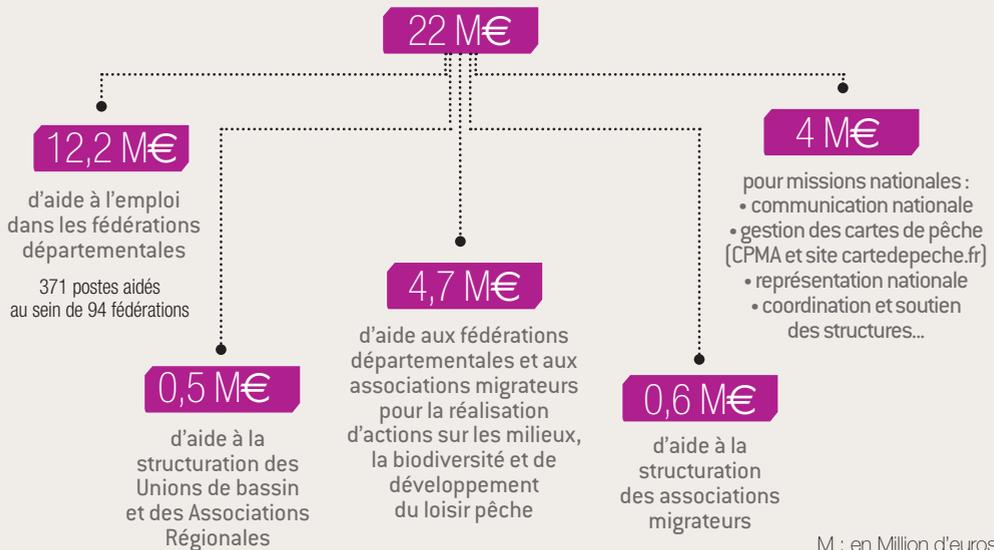
Pendant l'été, ce sont plutôt les cartes saisonnières qui sont plébiscitées : près des deux tiers des cartes hebdomadaires et journalières sont en effet distribuées de juin à septembre (64.4%).

La carte majeure « Offre d'automne » a quant à elle séduit un peu plus de 3 000 pêcheurs, un résultat encore modeste mais tout de même 2 fois plus élevé qu'en 2018 première année de l'expérimentation.

En 2019, l'ensemble des Fédérations départementales de pêche est au diapason du Tout Internet, laissant derrière elles l'ancienne version cartonnée du précieux sésame.



Cotisation Pêche Milieux Aquatiques Grandes lignes de la répartition budgétaire de la FNPF



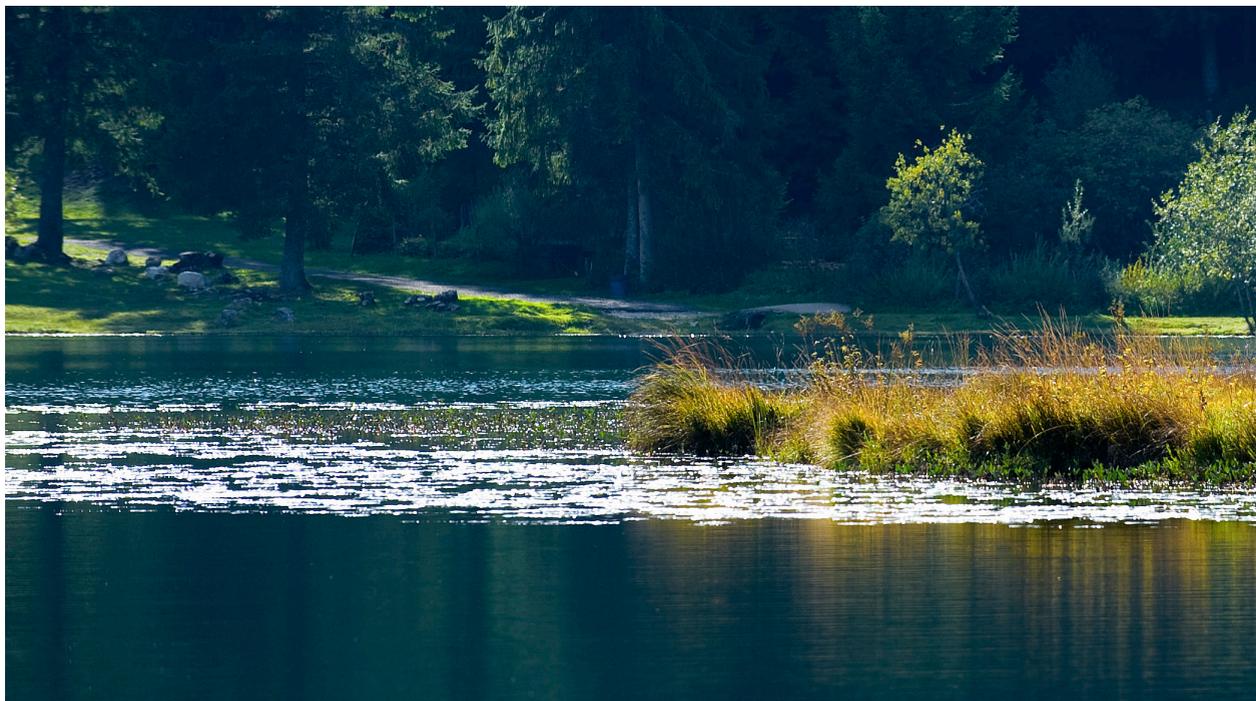
Bilan et compte de résultat 2019

Bilan (en milliers d'euros)

Actif	2019	2018	Passif	2019	2018
Actif immobilisé	10 407	9 578	Capitaux propres	14 277	14 212
Actif circulant	25 360	26 914	Provisions pour risques et charges	256	222
			Dettes	21 234	22 058
Total général	35 767	36 492	Total général	35 767	36 492

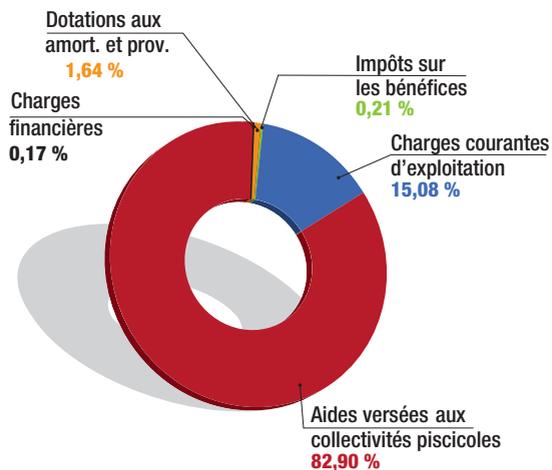
Compte de résultat (en milliers d'euros)

Charges	2019	2018	Produits	2019	2018
Charges courantes d'exploitation	3 462	3 511	CPMA	20 866	21 150
Aides versées aux collectivités piscicoles	19 026	19 354	Subventions reçues	340	98
Charges financières	39	37	Produits liés aux coll. piscicoles	1 384	1 671
Charges exceptionnelles		643	Autres produits		16
Dotations aux amort.et prov.	376	253	Produits financiers	347	393
Impôts sur les bénéfices	48	46	Produits exceptionnels	7	4 779
Excédent	68	4 328	Reprises sur provisions	75	65
Total général	23 019	28 172	Total général	23 019	28 172

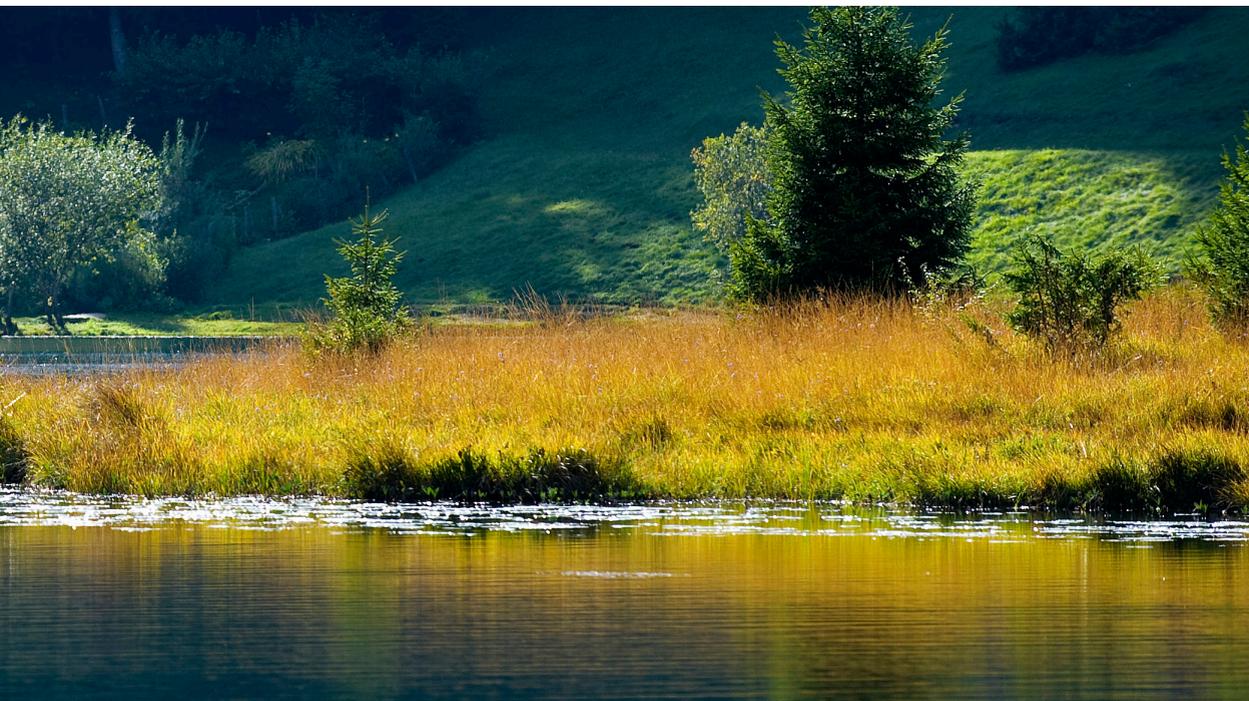
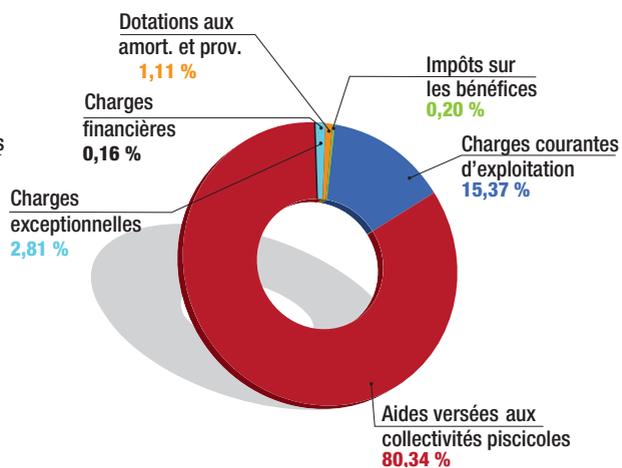


Répartition des charges

2019



2018



Le soutien financier de la FNPF aux actions des structures affiliées en 2019

En 2019, on observe un ralentissement de la croissance continue de ces dernières années, aussi bien dans le nombre de demandes de subvention présentées à la FNPF, que sur le montant de ces aides de la FNPF pour les projets des SAPL.

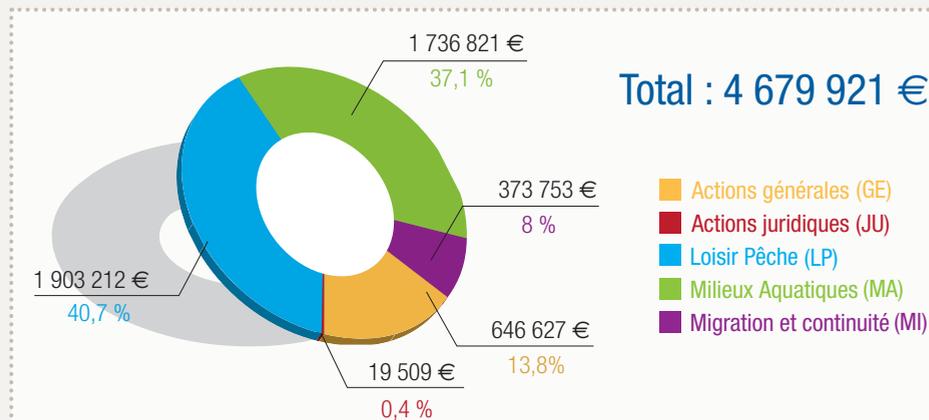
Le budget annuel ayant été atteint avant la fin du délai de dépôt des dossiers, la commission technique s'est vue contrainte de refuser les derniers dossiers reçus afin de respecter le montant alloué, qui s'élevait en 2019 à 4,6 M€.

1072 dossiers ont fait l'objet d'une aide de la FNPF en 2019, soit 7% de moins qu'en 2018. Le montant total des aides accordées s'élève à 4 679 921 €.

La répartition globale de l'aide entre les différentes actions reste sensiblement identique à celle de 2018.

Les projets consacrés au développement du loisir pêche représentent 41% de ce montant, proches de ceux qui concernent les milieux aquatiques (37%) auxquels s'ajoutent 8% consacrés à la restauration de la continuité écologique. Le budget restant correspond en grande partie aux actions d'ordre général, telles que l'acquisition ou la rénovation des sièges sociaux des structures de la pêche, l'acquisition de rives ou encore la formation des élus associatifs. Moins de 1% du budget reste consacré à l'aide juridique aux SAPL, axe à fort potentiel de développement.

Subventions accordées en 2019





►► Milieux et espèces :

482 dossiers de subvention

déposés en 2019 pour des projets liés aux milieux aquatiques et aux peuplements piscicoles (axes MA et MI)

2 110 574 euros accordés

Les projets d'acquisition et de suivi de connaissances représentent à nouveau la part la plus importante (52%) des aides accordées en faveur des milieux aquatiques à hauteur de l'enjeu de ces opérations pour les SAPL : avoir une vision précise des peuplements en place afin d'ajuster la gestion piscicole au mieux.

Type d'action	% 2019	% 2018	Evolution 2019
Acquisition et suivi des connaissances	52	47	↗
Protection, restauration et entretien des milieux	26	36	↘
Restauration de la continuité	9	9	→
Acquisition de matériel	10	6	↗
Sensibilisation du public	1	1	→
Documents de planification préalables	2	1	→

►► Développement du loisir pêche :

528 dossiers de subvention

déposés en 2019 pour des projets
liés au loisir pêche

1 903 212 euros accordés



On observe une nette progression des aides à la création et à l'équipement des structures d'animation Pêche Nature (27%), du fait principalement de la création de plusieurs Maisons Pêche Nature en 2019 tandis qu'aucune n'avait été validée en 2018. A l'inverse, les aides accordées pour la rédaction des Schémas Départementaux de Développement du Loisir Pêche diminuent nettement, du fait de la baisse du nombre de projets (4 en 2019 contre 13 en 2018).

Type d'action	% 2019	% 2018	Evolution 2019
Création de parcours halieutiques	44	45	➔
Création et équipement des structures d'animation Pêche Nature (structures fédérales et APN)	27	16	➔
Plans de développement du loisir pêche et études halieutiques	5	15	➔
Actions de communication	12	12	➔
Structuration et formation de la garderie	8	8	➔
Formation des salariés et bénévoles des pôles d'animation pêche nature	2	2	➔
Autres	2	2	➔

PROMOUVOIR, DÉVELOPPER



►► Des produits et des outils au service des pêcheurs...



66 fédérations
expérimentatrices (32 FD en 2018)

2 313 AAPPMA
(1 204 AAPPMA en 2018)

3 027 cartes
(1 586 en 2018)

►► Carte « Personne majeure Offre d'automne »

Une expérimentation sur 2 ans (2018 et 2019) d'une carte de pêche « Offre d'automne » a été conduite sur le site cartedepeche.fr.

La Carte « Personne majeure - Offre d'automne » est une carte avec remise de 50% valable du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Elle permet à l'adhérent de découvrir ou redécouvrir la pêche en fin de saison. Elle procure les mêmes droits que la carte personne majeure à plein tarif. La réduction ne s'applique pas sur les options et la réciprocité.

►► Mensualisation des cotisations de la carte de pêche

Après une transformation digitale réussie suite au passage au « tout Internet » de l'ensemble des fédérations départementales en 2019, la FNPF a souhaité proposer un nouveau service aux adhérents de ses AAPPMA en facilitant le paiement des cotisations de leur carte de pêche 2020.

L'AG de la FNPF de juin 2019 a validé l'expérimentation de la mensualisation. Il s'agit d'un mode de paiement supplémentaire proposé sur le site cartedepeche.fr. Le but de cette opération est également de fidéliser les adhérents.

Concrètement :

- Mode de paiement proposé du 15 décembre 2019 au 15 février 2020.
- Possible uniquement sur un panier d'un montant compris entre 70€ et 300€ et contenant des cartes de pêche ou options annuelles (exclusion des cartes saisonnières).
- Frais de gestion : L'estimation des risques d'impayés et des frais bancaires (signature du mandat, coût des transactions et des prélèvements) ont permis de définir un coût de ce service à 1€ par mois, soit 12 euros par panier mensualisé. Ce montant supporté uniquement par les usagers du système sera réévalué chaque année suivant le nombre d'impayés et les frais de gestion bancaire.

En 2020,
6 460 commandes
ont été mensualisées.

- En cas d'impayé, le prélèvement est rejoué avec une majoration de 10€ de frais. La carte de pêche est bloquée après le 2^{ème} refus et l'application VigiPêche affichera ce statut.
- Gestion des cotisations : la ventilation de ces commandes mensualisées de la FNPF vers les fédérations est réalisée en une seule fois et en totalité courant juin 2020. La FNPF fera donc l'avance des cotisations restant à encaisser entre juin et décembre.

Ce nouveau mode de paiement a nécessité le développement d'un module spécifique sur cartedepeche.fr par le prestataire Eolas. La FNPF a également souscrit un nouveau contrat monétique PayZen avec la société Lyra pour gérer la signature numérique du mandat de prélèvement des bénéficiaires.

Une communication interne a été réalisée pour informer les AAPPMA via la « Lettre interne de la FNPF » et les fédérations via des notes d'informations. Une communication externe a également été lancée (pavé pour les sites Internet, page dans la presse halieutique et enfin un mailing adressé début décembre directement à l'ensemble des pêcheurs du fichier cartedepeche.fr).

L'expérimentation de ce nouveau mode de distribution sur la saison 2020 sera analysée avec précision et il reviendra à l'AG de la FNPF de 2020 de se prononcer tant sur le principe de la poursuite de la mensualisation que sur ses modalités pour les années à venir. Le cas échéant, une procédure de ré-adhésion pour la saison 2021 sera proposée le 15 décembre 2020 aux bénéficiaires.





NOUVEAUTE !

**Génération Pêche :
L'application des pêcheurs de loisir !**

- Explorez les lieux favoris pour vos sorties de pêche !
- Renseignez votre carnet de pêche avec toutes vos captures comme un pro !
- Une carte de pêche dématérialisée pour toute la famille.
- Découvrez-en plus sur vos poissons favoris !

Téléchargez gratuitement l'application

DISPONIBLE SUR Google play

Disponible sur App Store

►► Une application mobile pour la « Génération Pêche »

Poursuivant son souhait de digitaliser l'activité et de faciliter la vie du pêcheur, la FNPF s'est lancée dans le développement d'une application mobile à disposition des pêcheurs.

Dénommée « **Génération Pêche** », cette application vise à consolider l'image de la marque et sa notoriété développée par la communication nationale et départementale via les supports digitaux et par notre participation au Tour de France.

Génération Pêche, l'application des pêcheurs de loisir qui permet :

- d'embarquer la **carte de pêche** dématérialisée sur le smartphone,
- d'afficher une **cartographie** avec les points d'intérêts pour les sorties de pêche (parcours labellisés, hébergements pêche, structures d'animation, associations de pêche, dépositaires de carte de pêche ...),
- de renseigner un **carnet de pêche** avec toutes ses captures,
- d'être **informé des événements** de sa région,
- de communiquer ses plus belles prises à la communauté grâce à la dimension participative proposée par l'application.

A la suite d'un appel d'offres lancé fin 2019, la FNPF a retenu la société Appsolute pour le développement de cette application et pour la refonte de l'application Vigipêche.

La première version diffusée le 13 mars 2020 pour l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie avait comme priorité la possibilité d'embarquer la carte de pêche dématérialisée pour faciliter la vie des pêcheurs et le contrôle de la garderie.

A terme, l'application intégrera d'autres fonctionnalités, notamment les modules Actus et Carnet de pêche pour permettre à l'utilisateur de renseigner ses sorties pêche (juillet 2020). Enfin, des interactions seront établies avec la base de données nationale en cours d'élaboration.



►► Démarches qualité : engagements et responsabilités

La mise en œuvre, l'actualisation des procédures, la labellisation des Parcours de Pêche et la qualification des Hébergements Pêche initiées par la FNNP sont un moyen de valorisation de ses offres auprès du grand public.

Ces labels et qualifications constituent une reconnaissance et une garantie destinées à rassurer les usagers par rapport à des obligations de confort, de services, d'équipements et d'environnement, dans le respect de chartes de qualité propres à chaque catégorie.

Supports de visibilité, ils font des acteurs engagés dans ces démarches de véritables moteurs

de développement local, permettant de créer des liens entre pratiquants, visiteurs de proximité ou plus lointains et partenaires économiques.

Valeur-ajoutée de l'activité pêche, ces gages d'exigence et de conformité à l'échelle nationale participent à sa notoriété avec pour enjeu la satisfaction et la fidélisation des usagers. Relayés par nos partenaires, ils confortent le rôle de notre réseau auprès des collectivités, sensibilisent les populations locales à nos activités, mettent en lumière nos actions et projets associatifs.

Parcours Passion La Neste d'Aure (Hautes Pyrénées)
AAPPMA Les Pêcheurs du Plateau



Parcours Famille Etang de la Verte Vallée (Côtes d'Armor)
AAPPMA Callac

Les Hébergements pêche

La démarche de qualification des Hébergements Pêche a pour but de favoriser et développer le tourisme de séjour pour des pratiquants novices ou adeptes du loisir pêche.

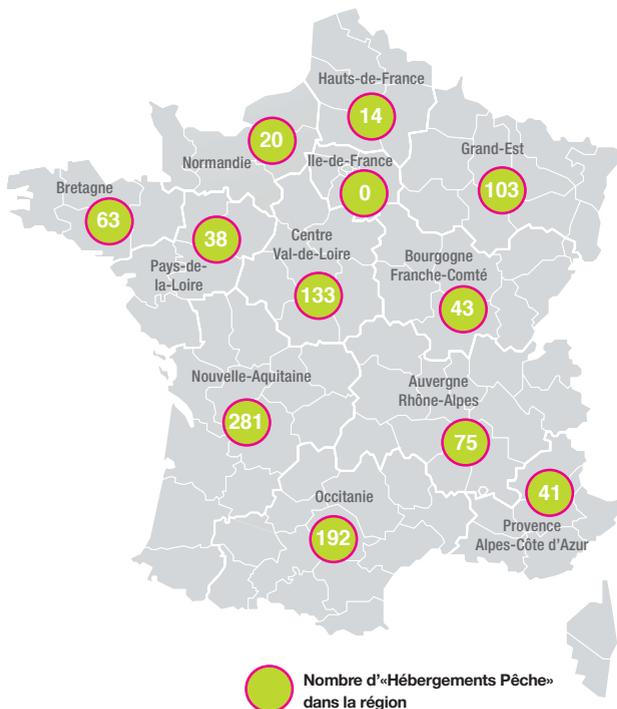
Associant trois cosignataires : l'hébergeur, des représentants de la pêche, du tourisme et/ou de labels nationaux de meublés et chambres d'hôtes, elle engage chacun dans des actions de référencement, de communication (panonceau pêche à l'entrée des hébergements, guides, dépliants d'information, pages internet) et de promotion (animations, salons, etc...).

Un hébergement qualifié « pêche » garantit des services et met à la disposition des pêcheurs de nombreuses informations et documentations. Il assure :

- la proximité d'un site de pêche présentant un intérêt certain pour la pratique de la pêche ainsi qu'une bonne qualité environnementale,
- la présence d'un local technique dans l'hébergement comportant un accès distinct sécurisé par fermeture pour le stockage du matériel de pêche,
- la présence de point(s) d'eau extérieur ou intérieur pour le rinçage du matériel et des équipements,
- la présence de bacs à vifs dimensionnés à la capacité d'accueil de l'hébergement.

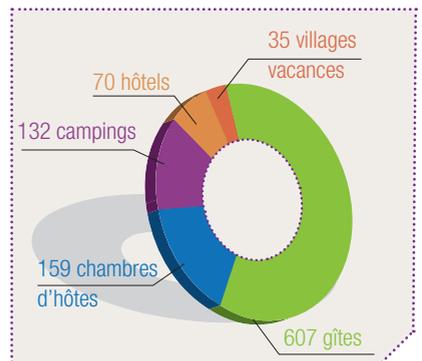


Répartition des 1 003 Hébergements Pêche par région



Village Vacances Les Rives du lac du Lauzas (Tarn).

Typologie des hébergements qualifiés pêche



Les Parcours labellisés

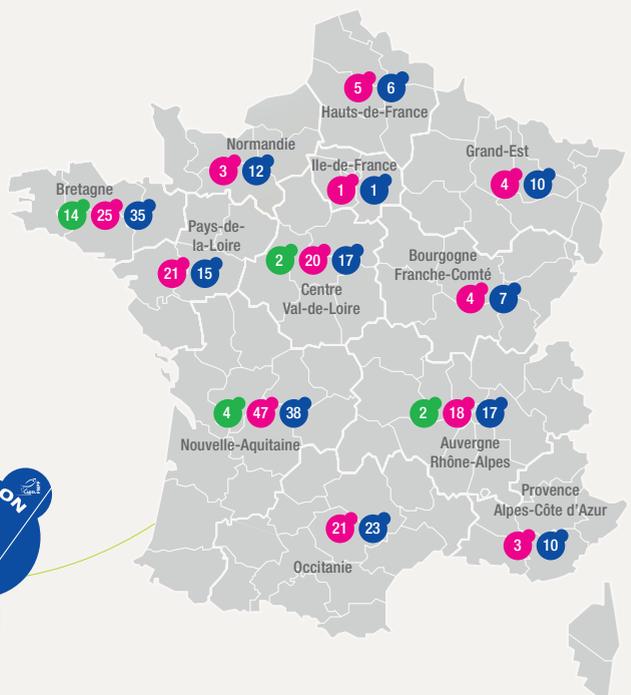
Un réseau de sites de pêche constitué de parcours labellisés est proposé au public. Ces labels se déclinent en trois catégories répondant à des critères qualitatifs adaptés aux attentes des différents usagers :

- **Découverte** : destiné à faciliter la découverte de la pêche en toute sécurité, il s'adresse à toute personne désireuse de s'initier au loisir pêche, d'apprendre les techniques de base grâce à des premières prises assurées et des programmes d'animations. La pêche à une canne et la remise à l'eau sont obligatoires.
- **Famille** : hormis la pratique de la pêche, le site est aménagé pour offrir une gamme d'activités ludiques complémentaires pour un public familial : aires de jeux et de pique-nique, sanitaires et point d'eau, stationnement, zones de pêche sécurisées, postes PMR...
- **Passion** : réservé à des sites d'exception et réputés pour valoriser des techniques spécifiques ou un patrimoine naturel de qualité. Adapté à des pêcheurs confirmés, il permet la pratique de la pêche dans des lieux remarquables, selon différentes techniques liées aux poissons convoités.

Répartition des 385 parcours labellisés par région

-  Nombre de parcours **Découverte** dans la région
-  Nombre de parcours **Famille** dans la région
-  Nombre de parcours **Passion** dans la région

Parcours labellisés ou en cours de labellisation au niveau national



Les circulaires, annexes et modèles de grilles pour chaque label sont disponibles sur Bibliopeche.fr. Ils évoluent en temps réel de sorte à répondre à vos remarques et questionnements. Aussi, nous vous invitons à les consulter régulièrement afin d'en télécharger les versions les plus récentes.

▶▶ Les Stations Pêche

Quatre nouvelles labellisations Stations Pêche ont été décernées en 2019 lors du Congrès annuel de la Fédération Française des Stations Vertes des 9 et 10 octobre à Nantes : Yzeures-sur-Creuse (37), Montreuil-Bellay (49), Liverdun (54) et Rohan (56), portant leur total à 22.



Fruit d'un travail collaboratif entre acteurs mobilisés autour d'objectifs communs tournés vers l'écotourisme, ces destinations en phase avec les tendances sociétales actuelles associent offres d'hébergement et activités nature dans lesquelles la pêche trouve pleinement sa place.

Répondant aux attentes et stratégies de développement des territoires construites autour de trois facteurs clés : environnement, économique et social, l'activité pêche génère une revitalisation de la vie associative locale. Facteur d'attractivité, elle procure en outre la quiétude, l'approfondissement des connaissances et le retour aux valeurs authentiques revendiquées par les usagers d'un tourisme lent de plus en plus palpable.

COMMUNIQUER



TOUR DE FRANCE 2019

►► Génération pêche et le Tour de France : et de 4 !

Du 6 au 28 juillet 2019, le Tour de France s'est à nouveau vêtu de violet. Retour sur une année exceptionnelle en termes de visibilité.

Pour cette 4^{ème} participation, Génération Pêche a redoublé de créativité pour être encore plus visible et marquer les esprits qui ne l'étaient pas déjà après 3 éditions. C'est ainsi que les véhicules de la caravane et le véhicule de liaison ont été parés de nouveaux graphismes aux couleurs acidulées donnant un véritable coup de boost et un réel dynamisme au cortège de la pêche. Sur les toits des voitures, Gloops a été rejoint par sa compagne et un jeune, pour le bonheur des plus petits, toujours en admiration devant les décors, mais aussi des plus grands, jusqu'à s'identifier à cette famille de poissons jolie et colorée.

Ces évolutions ont également été saluées à la fois des organisateurs et des autres marques de la caravane ! Si bien qu'en 2019, les goodies Génération pêche et en particulier le tee-shirt étaient parmi les plus recherchés.

Le dispositif en lui-même n'a pas changé : des animations et des cadeaux dans la plupart des villes départ et arrivée mais également tout au long du parcours.

Grâce à une équipe expérimentée et équilibrée et à la mobilisation des structures associatives de la pêche,

Génération Pêche a accueilli sur ses stands un public toujours aussi nombreux dans une ambiance festive et conviviale et a encore augmenté sa cote de popularité ! Près de 150 000 personnes ont visité les fan-parks de Bruxelles, Albi et Nîmes, soit 2 fois plus qu'en 2018 ! Un public complémentaire de celui des bords de route, plus jeune, plus grand public et local qui a pu tester les différentes animations : pêche aimantée, badges ou mascotte Gloops pour les plus jeunes, simulateurs de pêche pour s'essayer ou s'aguerrir à la pratique, roue de la chance ou box photo pour tous !



►► Des cadeaux pour tous !



400 000 pare-soleil, 40 000 drapeaux, 50 000 tee-shirts, 30 000 numéros spéciaux du journal de Mickey, 40 000 sacs pochons, 40 000 petits objets (tatouages, tours de cou, porte-clés, badges) et 10 000 dépliant de promotion de la pêche.



Le réseau s'est aussi particulièrement illustré sur le parcours puisque cette année encore près de 100 animations ont été organisées dont plus de 40 rassemblements de bord de route, 18 initiations à la pêche et 25 vues du ciel (dont la plupart ont été vues lors des retransmissions TV) !

Cerise sur le gâteau, cet engagement remarquable a bénéficié en 2019 d'une audience exceptionnelle, à la hauteur des exploits sportifs des cyclistes français sur l'édition...

Encore un grand merci à toutes les équipes effectivement mobilisées sur le terrain sans lesquelles le Tour de France de Génération Pêche ne connaîtrait pas la même ferveur.

►► En chiffres

36 fédérations mobilisées

150 000 visiteurs sur les fan-parks

100 animations le long du parcours et sur les stands

+ de 35.4 M téléspectateurs

Construire la communication de demain

Le partenariat renouvelé en 2019 avec ASO prévoit la participation de Génération Pêche en tant que partenaire institutionnel du Tour de France jusqu'en 2021. Pour autant, la FNPF commence d'ores et déjà à s'interroger sur les alternatives possibles après cette date. Cette réflexion s'inscrit en fait dans une démarche globale d'évolution de la communication afin d'une part, de faire évoluer l'image de la pêche vers plus de modernité, et d'autre part, d'améliorer l'influence et la notoriété de la Fédération nationale. C'est ainsi qu'en octobre 2019, la FNPF a lancé une consultation auprès de prestataires de communication susceptibles de l'accompagner dans cette évolution. 3 agences conseil ont été auditionnées et leurs propositions examinées par le Bureau de la FNPF du 3 décembre. L'Agence Verte (www.agenceverte.com) a été choisie à l'unanimité. Affaire à suivre...

▶▶ Déclarationpeche.fr le site de déclaration des captures de salmonidés migrateurs

2019 représente l'année de test pour le site declarationpeche.fr. Deux fédérations de pêche sur les 13 fédérations concernées par la pêche des salmonidés migrateurs en France ont testé l'application : la fédération des Landes et la fédération des Pyrénées-Atlantiques.

Le bilan de cette saison de test est positif. En effet, les utilisateurs ont réussi à s'approprier le site de déclaration des captures. En témoignent les dépositaires qui ont réalisé la majorité des déclarations pour les pêcheurs. Quelques pêcheurs ont également bien pris en main le site. Plusieurs d'entre eux (18%) ont ouvert des comptes à partir desquels ils se sont créés des carnets de captures dans lesquels ils ont renseigné des données relatives à leurs prises et à leurs sorties. Les fédérations de pêche quant à elles ont bien accueilli l'application puisqu'elle leur permet d'obtenir les informations de captures en temps réel sur leurs territoires mais également de s'informer de l'état des captures dans les autres départements.

Les retours d'expériences des fédérations des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ont permis à la FNPF, tout au long de la saison de pêche, d'améliorer l'application afin qu'elle réponde efficacement aux besoins des différents utilisateurs : pêcheurs, dépositaires, fédérations, agents de contrôle, Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés migrateurs (CNICS).

La modification du système d'envoi des enveloppes écaillés a également bien fonctionné. En effet, le taux d'enveloppes reçues par le CNICS est significatif (81% des captures). Les fédérations ont ainsi bien été récupérer les enveloppes chez les dépositaires ce qui constituait un changement important par rapport au fonctionnement des années précédentes.

- ▶▶ • 2 départements «test»
Landes et Pyrénées-Atlantiques
- 521 captures déclarées
- 87% des déclarations effectuées par les dépositaires



Le bilan 2019 met en évidence plusieurs points à travailler pour la saison 2020 comme par exemple l'amélioration de la communication auprès des pêcheurs pour qu'ils se créent des comptes et puissent déclarer leurs captures par eux-mêmes afin de moins solliciter les dépositaires.

Afin de préparer les autres fédérations à l'utilisation du site declarationpeche.fr pour la saison 2020, la FNPF a organisé une formation en octobre 2019. Ainsi, deux salariés ont été formés dans chacune des 13 fédérations où la pêche des salmonidés migrateurs est autorisée. Cette formation a été l'occasion de présenter les fonctionnalités de chaque profil utilisateur, de faire des tests pratiques, de faire le bilan de la saison 2019 et d'avoir le retour d'expérience des fédérations «test».

►► Système d'Information des Structures Associatives de la Pêche de Loisir

Porté par la FNPF en étroite collaboration avec les membres de son réseau, le projet de système d'information destiné à bancariser et valoriser les nombreuses données produites par les Structures Associatives de la Pêche de Loisir (SAPL) continue sa mise en place.



La phase d'expression des besoins qui a débuté en 2018 pour identifier les cibles et les objectifs s'est achevée début 2019. Celle-ci a donné lieu à une restitution permettant d'appréhender l'architecture globale du système à mettre en place. Elle a permis à la FNPF de mesurer et prévoir l'organisation des étapes suivantes, en particulier concernant les moyens à mettre à disposition et les délais nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Cette étape a aussi permis d'exposer les grandes lignes du projet à plusieurs partenaires extérieurs (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, agences de l'eau, Inventaire National du Patrimoine Naturel, Office Français de la Biodiversité...) avec lesquels les échanges de données sont importants et constants. Ces derniers encouragent le projet de la FNPF et y apporteront leurs éclairages tout au long des phases ultérieures.

A partir de la restitution de l'expression des besoins, la FNPF a pu décider du démarrage immédiat de la construction du système. Un cahier des charges a été rédigé sur la base des éléments acquis et diffusé à plusieurs prestataires dans le cadre d'une mise en concurrence.

Le prestataire retenu par la FNPF propose une mise en place du système par étapes en priorisant et en effectuant des ajustements nécessaires au fur et à mesure de l'avancement. Cette méthode permet une avancée progressive et surtout visible favorisant

l'adhésion et la participation des membres du réseau au projet. En effet, chaque étape donne naissance à un module fonctionnel. Par ailleurs la méthode permet la mise en place rapide des premières fonctionnalités utiles aux cibles identifiées (structures de la pêche associative, pêcheurs, partenaires du réseau).

Pour la 1ère étape, c'est la bancarisation des données issues des pêches électriques des fédérations départementales et des associations migrateurs qui a été lancée. Cette étape est relativement lourde par sa complexité, ses délais et le travail de traitement nécessaire. Elle est par contre cruciale car les étapes suivantes vont largement reposer sur ces données. Par ailleurs, elle répond à un besoin important et urgent des structures réalisant des pêches électriques, les autres solutions de bancarisation et de traitement étant soit obsolètes soit indisponibles.

La première étape est réalisée par le prestataire en collaboration avec la FNPF et le groupe de travail représentant les SAPL, groupe qui contribue au projet depuis le début.

Les étapes suivantes devraient se succéder de manière à répondre au fur et à mesure au cahier des charges. Les 2 prochaines années sont destinées à répondre au 'produit minimum viable' constitué des besoins identifiés et priorisés pour fournir les services essentiels nécessaires aux pêcheurs, SAPL et leurs partenaires.

www.federationpeche.fr
www.generationpeche.fr



Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique
Association Agréée de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013

108-110 rue Saint-Maur 75011 Paris • Tél. : 01 48 24 96 00 • Fax : 01 48 01 00 65

e-mail : fnpf@federationpeche.fr

Edition soutenue par :



www.facebook.com/federationnationalepeche
<https://twitter.com/LaFNPF>